



L'Association des  
femmes autochtones  
du Canada

Native Women's  
Association of Canada

**HONORER NOTRE PASSÉ,  
FAÇONNER NOTRE AVENIR**

**Vote**

**VOTING GUIDE**

**Se faire entendre**



## Se faire entendre

Les élections fédérales représentent une occasion importante de favoriser le changement et de tirer parti du processus démocratique pour vous faire entendre. À la base du processus démocratique, il y a la compréhension des options disponibles et la façon d'exercer sa voix démocratique. L'Association des femmes autochtones du Canada (AFAC) a créé cette brève fiche d'information pour aider les femmes, les filles, les personnes bispirituelles, transgenres et de diverses identités de genre autochtones à décider comment elles aimeraient voter.

### POUR QUI VAIS-JE VOTER?

Lors d'une élection fédérale, les citoyens canadiens ont la possibilité de voter pour l'un des 343 sièges disponibles à la Chambre des communes. Chaque siège représente une région géographique différente, appelée circonscription, qui est déterminée avant le début d'une élection. Les circonscriptions comptent souvent plusieurs candidat(e)s parmi lesquels les électeurs/électrices peuvent choisir, chaque candidat(e) se présentant de manière indépendante ou avec le soutien d'un parti politique. Les candidat(e)s soutenu(e)s par des partis politiques doivent souvent se soumettre à une course à l'investiture rigoureuse pour représenter un parti politique sur le bulletin de vote. De plus, ces candidat(e)s doivent également avoir obtenu la signature d'au moins 100 électeurs/électrices qualifié(e)s de leur circonscription qui ont consenti à leur candidature.

En raison de la structure du système parlementaire canadien, le parti politique dont les candidat(e)s ont remporté le plus de sièges à une élection générale sera appelé à former le gouvernement. Par convention, le

gouverneur général demandera au chef de ce parti d'être le prochain premier ministre. Dans le contexte canadien, la direction d'un parti est souvent déterminée au moyen d'une course à l'investiture qui est soumise au vote des membres inscrits du parti.

Alors, qu'est-ce que cela signifie pour votre vote? En termes simples, le jour de l'élection, votre vote est comptabilisé pour un(e) candidat(e) dans votre circonscription. Si le/la candidat(e) que vous avez choisi remporte votre circonscription, il occupera un siège à la Chambre des communes. Si votre candidat(e) appartient au parti politique qui a remporté le plus grand nombre de sièges à la Chambre des communes, c'est ce parti qui sera chargé de former le gouvernement, le chef du parti devenant alors premier ministre. Par conséquent, votre vote peut influencer la personne qui dirigera le Canada au cours des quatre prochaines années.



Tous les votes comptent et tous sont représentés également. Voter, c'est une chance pour les personnes F2ETDIG+ autochtones d'être entendues et de faire bouger les choses.



## CONNAÎTRE VOS OPTIONS

Lorsque vous regardez votre bulletin de vote le jour de l'élection, vous pouvez vous sentir dépassé par les options qui y sont indiquées. Il peut être difficile de décider pour qui voter, mais plusieurs mesures peuvent être prises pour simplifier ce processus.

Après le recensement de 2023, il est probable que les limites et le nom de votre circonscription électorale aient changé. Par conséquent, nous recommandons de faire des recherches dans votre circonscription pour déterminer quels/quelles candidat(e)s et quels partis se présentent dans votre circonscription. Vous pouvez obtenir des renseignements sur votre circonscription en utilisant le [Service d'information à l'électeur](#). Cette ressource vous fournira un profil de votre circonscription, une liste de candidat(e)s inscrit(e)s et des détails sur les résultats des élections précédentes.

Après avoir identifié les candidat(e)s inscrit(e)s dans votre circonscription, il est important de faire des recherches sur les candidat(e)s. Envisager d'examiner leurs capacités de leadership, leur expérience pertinente, leurs affiliations politiques et leur engagement passé en politique. Ces renseignements sont disponibles en ligne et peuvent être trouvés au moyen d'une recherche rapide. De plus, si un(e) candidat(e) est affilié(e) à un parti politique, songez à consulter le programme de son parti. La comparaison de chaque plateforme permettra de clarifier les croyances et les politiques communes qui seront soutenues par un(e) candidat(e) lorsqu'il/elle sera au Parlement.

Voici d'autres questions que vous pouvez vous poser avant de déposer votre bulletin de vote :

- Quelles sont les questions les plus importantes pour moi?
- Quel avenir est-ce que je souhaite pour le Canada?
- Quels ont été les résultats de chacun des partis politiques au cours des dernières années?

- Comment chacun des partis politiques représente-t-il les enjeux qui me tiennent à cœur?
- Comment ma circonscription a-t-elle voté dans le passé?

## COCHER LA CASE

Le jour des élections représente l'aboutissement de toutes vos recherches et l'occasion de voter pour qui, selon vous, gèrera le mieux les affaires du pays. À votre bureau de vote, Élections Canada vous fournira tout le matériel nécessaire pour déposer votre bulletin de vote. Chaque bulletin de vote contiendra une liste de candidat(e)s admissibles dans votre circonscription, accompagnée de l'affiliation politique de chaque candidat(e). Il est important de marquer correctement votre bulletin de vote, Élections Canada n'acceptera votre bulletin de vote que si :

- Le bulletin est marqué dans un seul espace circulaire à droite du/de la candidat(e) choisi(e).
- Le bulletin est marqué d'un « X » ou d'une autre marque faite avec n'importe quel instrument d'écriture.
- Le guichetier estime que la marque ou toute autre inscription sur le bulletin ne permet pas d'identifier l'électeur/l'électrice.

Votre vote est secret. C'est l'occasion pour vous de vous prononcer sur le parti politique ou le/la candidat(e) qui vous représentera le mieux, vous et votre communauté. Rappelez-vous, il est impossible de découvrir pour quel/quelle candidat(e) un(e) électeur/électrice a voté. Cela signifie que vous pouvez voter pour votre candidat(e) préféré(e) sans crainte de répercussions.

Votre vote est une façon d'exprimer votre opinion et de guider l'avenir du pays. Alors, pourquoi ne pas **vous faire entendre** lors de cette élection?

